

Bonjour,

Ce message a pour objectif de vous offrir l'opportunité de recevoir gratuitement la formation de 7h : Agir en sentinelle pour la prévention du suicide DÉCLINAISON AGRICOLE.

Cette formation, offerte depuis 2016, a pour but de prévenir le suicide chez les producteurs agricoles.

Elle a été élaborée par l'AQPS en étroite collaboration avec l'Union des producteurs agricoles.

Voici une brève description des participants visés ainsi que de la formation offerte :

### **Participants visés :**

Les personnes qui jouent le rôle de sentinelles sont des adultes susceptibles d'être en contact avec des producteurs agricoles vulnérables par leur travail, leurs activités bénévoles ou la place qu'ils occupent dans leur milieu.

Ce sont des personnes choisies pour leurs liens étroits avec les producteurs, qui s'engagent de façon volontaire et qui sont formées et soutenues pour jouer le rôle qu'on attend d'elles auprès des personnes suicidaires.<sup>1</sup>

### **Rôle :**<sup>2</sup>

Le rôle des sentinelles est principalement : d'établir le contact et d'assurer le lien entre les personnes suicidaires et les ressources d'aide du territoire.

On peut comparer le rôle des sentinelles à celui des personnes capables de donner les premiers soins ou de pratiquer la réanimation cardiorespiratoire : des membres de la communauté, formés pour agir promptement, assurent un soutien en attendant que des spécialistes prennent la relève<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006), L'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide. Cadre de référence, [s. 1], p. 26.

<sup>2</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006), L'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide. Cadre de référence, [s. 1], p. 29.

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006), L'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide. Cadre de référence, [s. 1], p.30

## Liste des modules abordés lors de la formation<sup>4</sup> :

Module 1 : Le rôle de la sentinelle.

Module 2 : L'influence des valeurs et des croyances.

Module 3 : la personne vulnérable au suicide.

Module 4 : Vérifier la présence d'idées suicidaire.

Module 5 : Recueillir les informations relatives à la planification du suicide.

Module 6 : Favoriser la demande d'aide.

Module 7 : Transmettre les informations à l'intervenant désigné.

Module 8 : Respecter ses limites en tant que sentinelles.

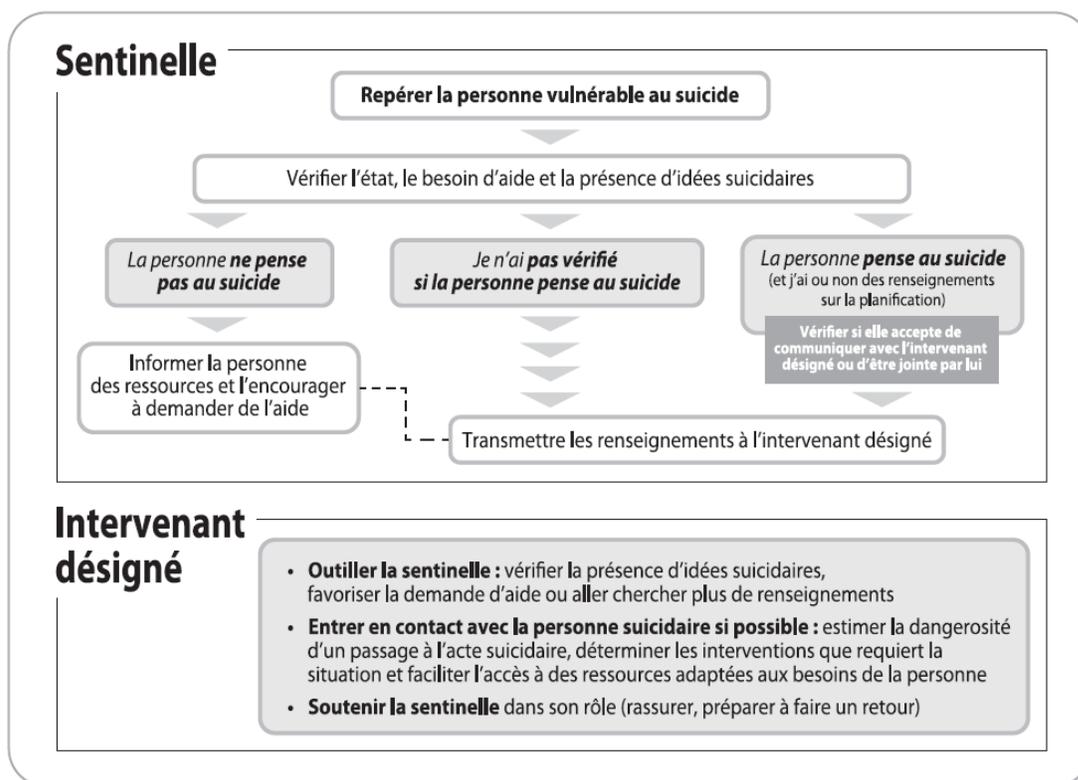


FIGURE 1.1 : Adapté de MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). *L'implantation de réseaux de sentinelles en prévention du suicide. Cadre de référence.*

Pour inscriptions ou autres informations,  
Communiquer avec Mylène Savard-Ménard  
819 478-5806 poste 227  
agentmobilisation@cepsd.ca

<sup>4</sup>ROY, Françoise et Daniel BEAULIEU (2014). Agir en sentinelle pour la prévention du suicide : guide du formateur deuxième édition, Québec, Association québécoise de prévention du suicide, 68 p.